DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse
Souveraineté alimentaire & agriculture durable

lundi 27 juin 2022 à 11h / Chambre d'agriculture de Vaucluse

INTRODUCTION

Contexte

Crises successives, covid, guerre en Ukraine, révèle l'importance stratégique de notre agriculture française qui a su se mobiliser pendant la crise covid notamment pour garantir l'accès à l'alimentation. Mais aujourd'hui, nous sommes encore dépendants de nos importations comme le révèle le conflit Ukrainien. La souveraineté alimentaire prend aujourd'hui tout son sens et toute son importance, si bien que le « Ministère de l'agriculture et de l'alimentation » s'intitule désormais « Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ».

La reconquête de la souveraineté alimentaire* implique l'accès à une **alimentation saine produite avec des méthodes durables respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et de la santé** : la transition agroécologique est indispensable.

Le Vaucluse possède de nombreux atouts pour assurer cette transition.

Comment l'agriculture vauclusienne s'engage et contribue à renforcer la souveraineté alimentaire* française de manière durable ?

COMMENT L'AGRICULTURE VAUCLUSIENNE S'ENGAGE ET CONTRIBUE À RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE FRANÇAISE DE MANIÈRE DURABLE ?

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

SOMMAIRE

Défi n° 1 : Conserver les terres agricoles…… p. 4

Défi n° 2 : Renouveler les générations……. p. 8

Défi n°3 : Produire durable…….. p. 10

Défi n°4 : Assurer la viabilité de l'exploitation…. p. 15

Défi n°5 : Développer la consommation locale... p. 17

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

Défi n° 1 : Conserver les terres agricoles

L'agriculture vauclusienne représente une mosaïque de petites exploitations (en moyenne 20ha) aux cultures méditerranéennes variées, loin des clichés des fermes-usines intensives et grands espaces monoculture, l'agriculture vauclusienne fait partie intégrante du territoire. C'est le **terreau de l'économie locale** (production, transformation, commercialisation) avec **1 milliard d'euros par an.**

Cependant, la **pression foncière est très forte. 400 à 500 hectares d'espaces agricoles et naturels qui disparaissent chaque année.**
(Environ 3 fois supérieure à la moyenne nationale)
En moyenne, l'urbanisation en Vaucluse c'est environ **2 terrains de foot par jour.**

Face aux enjeux de souveraineté alimentaire et de lutte contre le changement climatique il est urgent de sensibiliser les différents porteurs de projets (publics comme privés)

En effet préserver le foncier agricole, c'est **favoriser les ilots de fraicheur** sur le territoire, mais également **sécuriser un « foncier nourricier** ».

Dans un contexte, où le « grenier à blé de l'Europe est en crise majeure » et où le changement climatique menace les rendements, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse alerte et sensibilise pour **lutter contre l'artificialisation massive et défendre son territoire**.

Elle agit au quotidien auprès des collectivités et des acteurs privés en les sensibilisant aux « bonnes pratiques » en matière de projets urbains et de politiques agricoles.

La séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) : Cette séquence initialement créée pour les projets impactant l'environnement a été appliquée à l'agriculture depuis 2014 et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, a pour vocation d'interroger de manière systématique la nécessité réelle d'un projet, la nécessité de sa localisation sur un foncier agricole, son dimensionnement (taille, besoins réels,

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

programmation, possibilité d'exploitation de foncier déjà artificialisé dans le secteur …) et enfin en dernier ressort, les mesures compensatoires pouvant être mises en œuvre.

Dans la même idée, la Chambre d'Agriculture conseille très régulièrement aux collectivités de mener une réflexion sur sa politique agricole, en prévoyant des protections de ce foncier au moyen notamment des **Zones Agricoles Protégées (ZAP).**

Ces dispositifs permettant de protéger la destination agricole au sein de secteurs identifiés, et donc de stabiliser l'outil de travail des agriculteurs mais également de fiabiliser les investissements publics en vue notamment d'encourager divers projets collectifs tels que l'irrigation, favorable à la diversification des cultures. Actuellement, **3 ZAP sont en vigueur** dans le département de Vaucluse, 3 seront prochainement approuvées, 6 sont à l'étude.

A ce titre, elle a rendu l'année dernière une **30aine d'avis sur des documents d'urbanisme** qui lui ont été soumis au sein desquels la Chambre d'agriculture apporte un soin particulier à sensibiliser et attirer l'attention sur les sujets récurrents que sont :

- L'ouverture à la diversification
- Incitation à l'application de la méthode ERC & importance des mesures compensatoires à mettre en œuvre
- Création de ZAP // PAEN (*Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains)*
- Vigilance sur les impacts de l'urbanisation sur le foncier agricole préexistant / résiduel
- Mise en place de haies antidérive voire de bandes végétalisées
- Prise en compte des projets agricoles sur la commune par la réalisation d'une campagne de prise de contact avec les agriculteurs

Sur le terrain

Les Chambres d'Agricultures Vauclusiennes collaborent notamment avec la SAFER, les Départements, les différents représentants du monde agricole, les collectivités … au sein d'un **outil d'identification des friches agricoles : OpenFricheMap.**

C'est ainsi que sur le territoire Vauclusien, sur les 20 000 ha potentiels de friches établis par l'OCSOL 2014, 3 500 ha ont été formellement identifiés.

3 500 ha

De friches formellement recensées en Vaucluse

Alors que le potentiel brut de friches en Vaucluse prend en compte des secteurs situées dans des zones hors pression urbaines ou sur des espaces présentant peu d'intérêt agronomique, l'inventaire réalisé sur Open Friche Map opère **une priorisation sur les secteurs à enjeux, confrontés à l'expression de besoins forts de la part des élus et filières et soumis à des pressions urbaines et péri-urbaines parmi les plus prégnantes.**

Cette identification permet ensuite d'élaborer des actions d'animations foncières ciblées sur ces secteurs de manière à remobiliser ce foncier.

La Chambre d'agriculture de Vaucluse participe par ailleurs activement cette année, en lien avec 3 autres chambres de la Région, à **une réflexion sur la lutte contre les détournements d'usages** en Zone Agricole devant aboutir à un recensement et la réalisation d'un guide méthodologique à l'attention des collectivités.

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

LA CONSOMMATION FONCIERE

- L'agriculture occupe moins du 1/3 de la surface départementale soit 32%

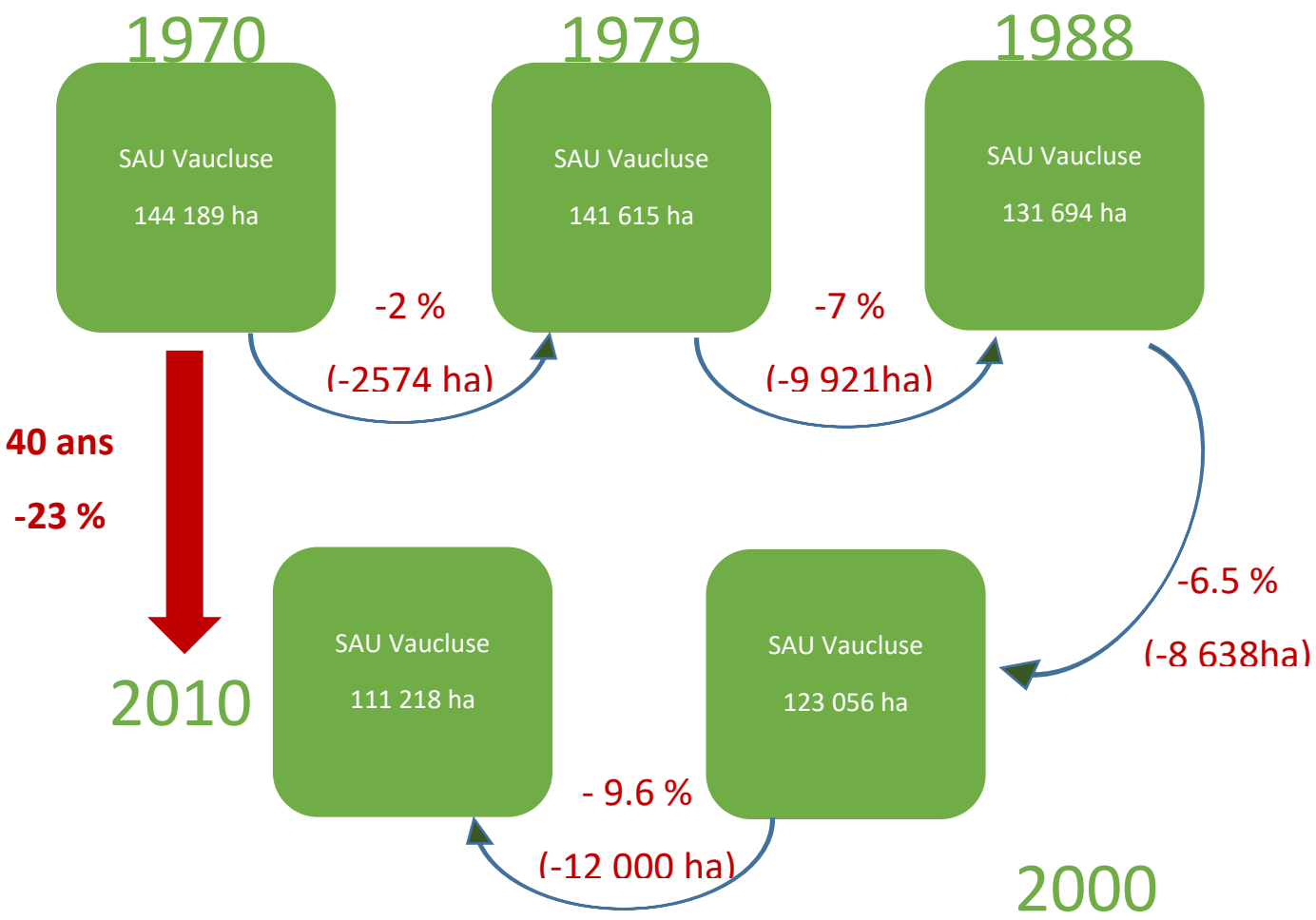

Source : AGRESTE

EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE EN VAUCLUSE (en Ha)

- En France les surfaces agricoles ont diminué de 2 615 990 ha (-8.7 %) entre 1970 et 2010
  - La SAU Vauclusienne diminue près de 3 fois plus vite que le niveau national sur cette période
  - Perte moyenne de SAU/an en Vaucluse : 824 ha
  - Perte moyenne de SAU/jour en Vaucluse : 2.2 ha

1950-1965

En moyenne l'urbanisation en Vaucluse
c'est 2 terrains de football

par jour depuis 1970

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

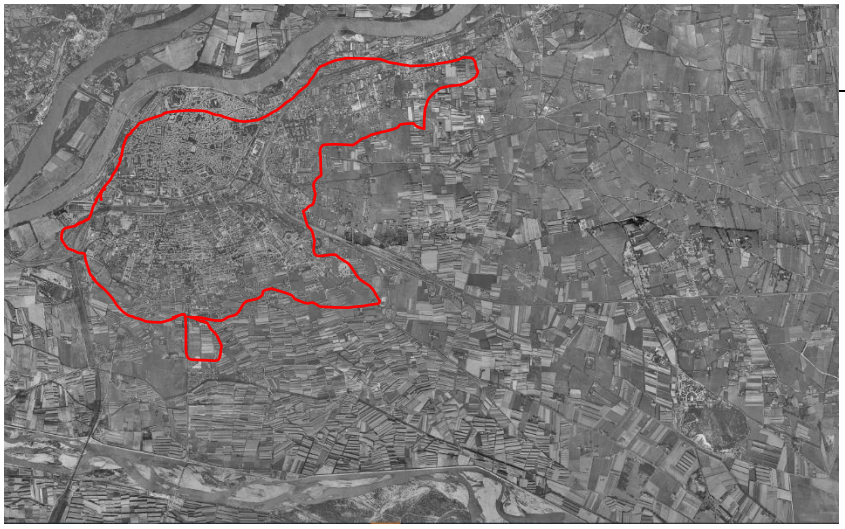

Evolution de la tâche urbaine Avignonnaise en un peu plus de 50 ans !

Source : photographies aériennes _ Remonterletemps.ign.fr

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

Défi n° 2 : Renouveler les générations

En Vaucluse, en moyenne, **1 agriculteur s'installe en Vaucluse tous les 2 jours** (soit en créant une nouvelle exploitation soit en étant chef d'exploitation associé)
Par contre chaque jour, en moyenne aussi, un agriculteur cesse son activité

Le **taux de renouvellement est d'environ 50 %**

Cela ne signifie pas que les terres agricoles en production diminuent au même rythme (la surface des nouveaux installés peut être plus importante que la surface de ceux qui cessent leur activité, les terres peuvent être reprises par d'autres agriculteurs, etc…) mais agir pour qu'il y ait un renouvellement important des générations permet de maintenir ce tissu agricole actif avec des exploitations à tailles humaines, plus ancrées sur le territoire.

La moitié des exploitants encore en activité ont plus de 50 ans : vieillissement important de la population
La **souveraineté alimentaire dépend du renouvellement des générations.** L'action de la chambre d'agriculture dans l'accompagnement à l'installation et dans la transmission des exploitations contribue à cet objectif. Elle porte autant sur la transmission d'exploitations existantes que sur l'accueil de nouveaux porteurs de projet non issus du milieu agricole.

Porteurs de projets accueillis au Point d'Accueil Installation (PAI)
Le PAI accueille les porteurs de projets en agriculture (quelle que soit la maturité du projet).
Il concerne tous les types de projet et tous les porteurs de projets (jeunes ou vieux) sont vivement encouragés à faire un premier rdv au PAI
On assiste à une augmentation du nb de porteurs de projets accueillis depuis 2020 (post covid).
5 à 10 % de progression depuis 2 ans (plus de 300 porteurs de projets).

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

36% de projet d'installation dans le cadre familial (reprise ou association) /64% de projet d'installation hors cadre familial. = un public de Hors Cadre qui se développer (reconversion professionnelle, retour à la terre,…).
Souvent ces projets Hors cadre ont besoin d'être encore plus accompagnés car les installations sont difficiles (accès au foncier, petites surfaces, besoin de produire et trouver les clients/commercialiser en même temps).
Toutes les personnes qui arrivent au PAI ne s'installent donc pas de suite (voire jamais).
Sur les 180 qui s'installent chaque année, moins de la moitié s'installent en étant Hors cadre familiale.
L'accompagnement technico-économique des premières années apporté par la Chambre est important pour réussir la mise en œuvre du projet.
Environ la moitié s'installent en bio ou avec projet de conversion AB

Le Point accueil transmission rencontre, informe et conseille les futurs cédants pour favoriser la transmission des exploitations.
La Chambre gère un répertoire Départ Installation pour mettre en relation les futurs cédants avec des porteurs de projet d'installation.
Le PAT accompagne individuellement entre 60 et 100 futurs cédants chaque année et propose des formations, accueil lors de forum transmission, intervient dans des assemblées générales…

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

Défi n°3 : Produire durable

1. Répondre aux exigences des consommateurs

Les consommateurs souhaitent une meilleure information sur leur alimentation et ses modes de production : une alimentation sûre, saine, durable. L'agriculture vauclusienne possède tous les atouts pour répondre à cette demande en étant notamment le département qui compte le plus d'exploitations certifiées HVE de la région PACA.

- **HVE :1071** exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale)
- **BIO :** 21% d'exploitations certifiées bio (1/5 du territoire) / **57%** des projets d'installation suivis par la CA84 sont en **bio**
- **Les signes officiels de qualité :** 11 AOP et 9 IGP : productions soumises à des cahiers des charges strictes en matière de qualité.) **Des productions à valeur ajoutée au-delà de la moyenne nationale**

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

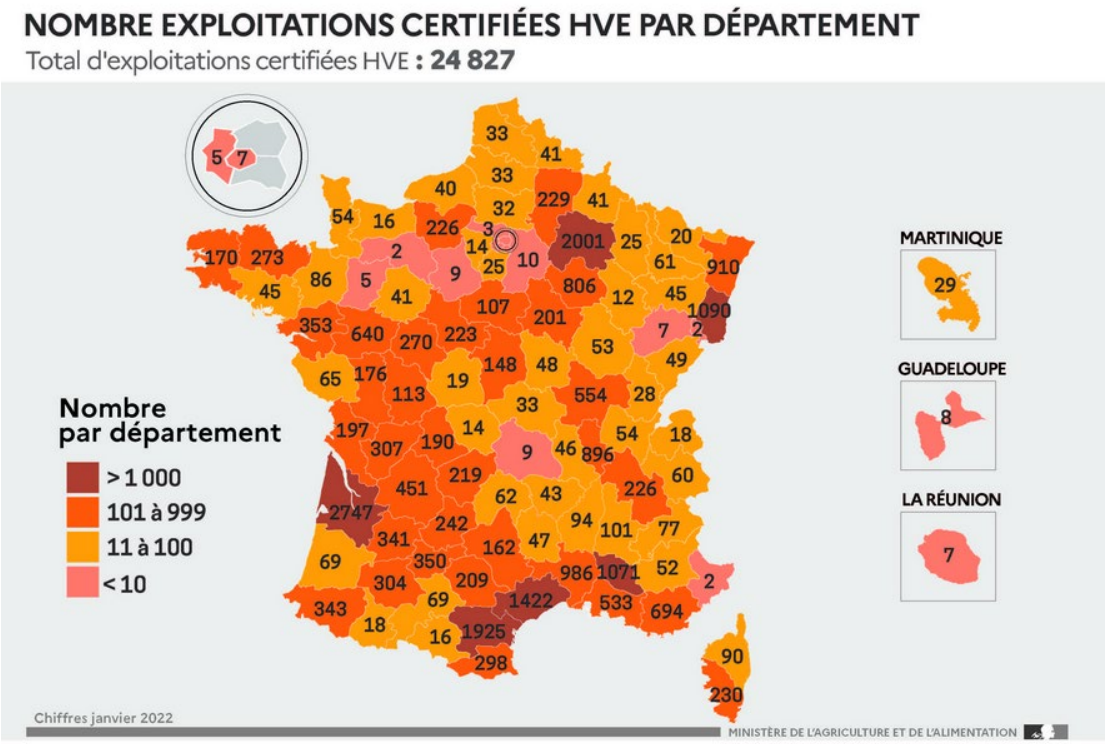

https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve

2. Protéger les productions

- **S'adapter au changement climatique**

- Solutions contre le gel
- Solutions contre la sécheresse notamment dans le domaine de la viticulture de cuve, production importante en Vaucluse (environ 55 000 ha de vigne) avec : essais sur les techniques permettant à la vigne de surpasser les étés plus secs et plus chauds (filets d'ombrage, brumisation, essai densité et conduite du vignoble, date de taille,…)
- Variétés résistantes : variétés plus productives et plus adaptées : travaux en cours de plantation de variétés étrangères. En arbo, on privilégie les variétés à floraison plus tardive
- Paillages en culture maraichère biodégradables pour réduire l'enherbement (et donc l'utilisation d'herbicides), protéger le sol de l'érosion, diminuer l'évapotranspiration donc la consommation d'eau, augmenter la qualité du produit fini (moins sali)

- **Atténuer les effets du changement climatique**

Au-delà même de l'acte de production agricole pour nourrir la population, les agriculteurs vauclusiens gèrent également les ressources naturelles locales (l'eau, les sols, la terre, l'air) indispensables aux cultures. De cette manière, ils entretiennent les paysages, dans préservent les écosystèmes et la biodiversité.

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

En effet, en constituant des îlots de fraicheur sur le département, l'agriculture vauclusienne favorise la biodiversité et capte le carbone par ses cultures mais également par l'agroforesterie, la plantation de haies, de bandes enherbées, de bosquets, … exemple : appui à l'initiative du Marathon des haies (42 km de haies à planter dans le vignoble de Châteauneuf du Pape)

Le GIEE les hommes qui plantent des arbres, le GIEE couverts végétaux accompagnés par la chambre d'agriculture visent au développement de ces pratiques agroécologiques qui permettent d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter.

L'opération bons diagnostic carbone et les démarches climagri à l'échelle des EPCI (Cove, Cotelub et CCPAL) contribuent à la réduction des émissions liées à l'agriculture mais aussi à la maîtrise des charges d'exploitation.

La Chambre d'agriculture se mobilise également pour mettre en place des filières de valorisation des résidus de culture tels que les sous-produits de pépinières viticoles (déchets de chicotage, écarts de tri), mais également les arbres et vignes arrachés en fin de culture.

Plusieurs voies de valorisation sont expérimentées telles que la valorisation énergétique (production de plaquettes, agropellets, buchettes densifiées), le retour au sol direct en paillage ou après compostage, la chimie biosourcée et la production d'écomatériaux.

- Défendre ses cultures face aux ravageurs

- Expérimentation sur les produits et stratégies de bio contrôles : Introduction dans les parcelles d'auxiliaires qui s'attaquent aux ennemis des cultures, (coccinelles, chauves-souris, araignées,), utilisation de substances naturelles (souffre, huile essentielle d'orange, …)
- Etudes des variétés résistantes aux maladies (Resdur 1, 2 et 3), appui à l'Inter Profession pour les croisements résistants à base de Grenache N, Syrah N et Muscat à Petits Grains B
- L'exemple des Fermes Dephy, appuis et informations aux vignerons (expérimentation vignes en devers, utilisation de robot et de désherbage thermique ou électrique)
- Filets de protection anti insectes Alt'Capo (contre carpocaps : pommiers, poiriers), Alt'Droso (contre Drosophila suzukii : cerisiers)

Le réseau FERME DEPHY rassemble depuis le 1er janvier 2022, 2100 exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides, et couvrant les principales filières agricoles.

Dans le cadre du plan Ecophyto, le groupe DEPHY raisin de table a été mis en place en 2012 et le groupe 30000, en raisin de cuve et table en 2018. Au total ces 2 réseaux comprennent 26 exploitations engagées, réparties dans le Luberon.

100% de ces exploitations sont désormais certifiées HVE ou Agriculture Biologique.

Le réseau DEPHY en chiffres (10 exploitations) :

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

- **25 % : la baisse moyenne** d'utilisation des produits phytosanitaire sur 6 années.
- **Abandon quasi-total des herbicides,** dont l'utilisation était en diminution depuis déjà plusieurs années.
- 25%, la part d'utilisation des biocontrôles dans l'IFT moyen, +10% depuis 4 ans.

Le groupe 30 000 en chiffres (16 exploitations) :

- **20% : la baisse moyenne** d'utilisation des produits phytosanitaire par rapport à la référence. 2021 est l'année avec une utilisation de produits phytosanitaire la plus faible depuis le début du dispositif.
- **32% : part d'utilisation des biocontrôles**, + 20 % par rapport aux 2 campagnes précédentes.

Les 2 groupes fonctionnent conjointement et échanges régulièrement sur leurs avancées et questionnements. Lors de réflexion communes les produits CMR sont systématiquement évités et remplacés. Les produits de biocontrôles sont favorisés au maximum et leur efficacité suivie de prêt pour créer des références locales. L'abandon des herbicides est quasi-total dans les 2 groupes, tous les viticulteurs sont équipés d'outils de travail du sol pour entretenir les parcelles.

Les pistes de travail :

Le précédent projet du groupe DEPHY concernait l'obtention des certifications HVE. Cet objectif étant atteint, le groupe travaille désormais activement sur la santé de ses sols. Et donc indirectement sur la santé de la plante, dans l'objectif de toujours réduire l'utilisation d'intrants. Cela passe donc par une étude des sols approfondie ainsi qu'un travail important sur l'implantation de couvert végétaux dans les parcelles.

Les axes de travail du groupe 30 000 se portent sur l'utilisation et l'implantation des cépages résistants, ainsi que sur l'utilisation plus importante des produits de biocontrole. Ont eu lieu des journées de formation sur les cépages résistants et certains viticulteurs commencent déjà à en planter pour en éprouver l'intérêt. Les produits de biocontroles sont déjà utilisés et le groupe continue de les tester pour pouvoir créer une solide expérience concernant leur efficacité.

3. Gérer l'eau pour conserver la capacité de produire

Avec le changement climatique, les besoins en eau des plantes cultivées augmentent considérablement en Vaucluse, département soumis à un **climat de plus en plus chaud et sec** au printemps et en été. Paradoxalement, les prélèvements d'eau dans les rivières faites pour l'irrigation, diminuent dans l'ensemble du département grâce à la **transformation des réseaux d'irrigation anciens en réseaux « modernes »,** et grâce aux techniques économes d'apports en eau dans les exploitations agricoles. Ces économies d'eau permettent d'envisager de réaliser de nouveaux réseaux d'irrigation pour remplacer les prélèvements d'eau faits par forages dans des nappes souterraines et pour servir des exploitations agricoles qui ne pourront maintenir leur activité de production alimentaire sans eau.

Les plantes cultivées ont besoin d'eau pour pousser, se développer et produire les graines, les fruits, les racines, les feuilles, que nous mangeons, les jus que nous buvons, les fleurs et leurs essences que nous respirons. Dans la majorité des régions de France, l'eau utilisée par les plantes cultivées provient de la pluie. En Vaucluse, l'eau de pluie ne suffit pas car le climat chaud et sec au printemps et en été fait

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

transpirer davantage les plantes. Il est nécessaire d'apporter de l'eau aux plantes sous forme « d'irrigation », pour compenser les transpirations.

Nous avons la chance d'avoir de nombreux cours d'eau qui transportent l'eau des Alpes et du Massif Central, et qui passent par le département de Vaucluse. Les réseaux d'irrigation qui sont des installations permettant de prendre de l'eau dans les cours d'eau et de la transporter grâce à des « canaux » vers les exploitations agricoles, se sont développés depuis très longtemps dans les plaines agricoles de notre département. Ainsi, même s'il ne pleut pas, certaines exploitations agricoles peuvent irriguer les cultures avec l'eau des « canaux ».
Avec le changement climatique qui se traduit par une augmentation des températures et par une diminution des pluies au printemps et en été, les plantes cultivées transpirent davantage et ont davantage besoin de l'eau d'irrigation pour vivre. Certaines plantes qui pouvaient pousser sans apport d'eau d'irrigation, comme le blé, la vigne, l'olivier, la lavande, sont en danger.

Les besoins des plantes en eau d'irrigation sont augmentés.
Paradoxalement, les prélèvements d'eau pour l'irrigation diminuent en Vaucluse.
Comment expliquer ce phénomène ?
Les réseaux d'irrigation anciens qui transportent l'eau sur de grandes distances dans des canaux à ciel ouvert prélèvent beaucoup d'eau dont une grande partie ne sert pas aux plantes, mais au transport de l'eau qui va aux plantes. Il suffit de transformer ces réseaux en remplaçant les canaux aériens par les canalisations enterrées pour **diminuer de près de 3 fois la quantité d'eau prélevée dans les cours d'eau**, ce qui est considérable. C'est ce que réalisent en ce moment **6 structures d'irrigation** du nord du département[1], grâce à des aides financières de la Région, du Département, de l'Europe, de l'Agence de l'eau. Ces 6 structures qui pouvaient prélever jusqu'à 15 millions de mètres cube d'eau par an sur les rivières Aygues et Ouvèze, n'en prélèveront plus que 5 millions.

Dans le sud du département, d'autres structures d'irrigation comme le Canal de Carpentras, le Canal St Julien, ont déjà entrepris des travaux de modifications très importantes de leurs canaux qui ont permis d'**économiser près de 40 millions de mètres cube d'eau sur la Durance.**

Dans le même temps, les exploitants agricoles améliorent leurs techniques d'irrigation. Ils utilisent des matériels beaucoup plus économes en eau, comme par exemple les **tuyaux qui apportent l'eau « goutte par goutte »** au pied de chaque plant. Les agriculteurs **mesurent la quantité d'eau dans les sols pour identifier le réel besoin en eau des plantes** et déclenchent les irrigations au bon moment. Cette irrigation dite « efficiente » contribue à diviser par deux les apports en eau.

Grâce à ces économies d'eau réalisées à la fois par les canaux d'irrigation et par les exploitants agricoles, il est possible d'envisager de **réaliser de nouveaux réseaux d'irrigation qui pourront venir « substituer »,** c'est-à-dire remplacer les prélèvements d'eau faits dans des **ressources à protéger**, comme les nappes d'eau souterraines, par une **eau « sécurisée », c'est-à-dire disponible même en été**. Ces réseaux permettront également de servir des exploitations agricoles qui ne pourront maintenir leur activité de production alimentaire sans eau.

[1] Associations Syndicales Autorisées pour l'irrigation de Sainte Cécile les Vignes, Vallée de l'Aygues, Mollans sur Ouvèze, Entrechaux, Roaix-Séguret, Violès

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

Défi n°4 : Assurer la viabilité de l'exploitation

Objectifs : Face à l'augmentation du prix des matières premières, la baisse du pouvoir d'achat, la diversification est une solution pour sécuriser les revenus de l'exploitation en évitant de « mettre tous ses œufs dans le même panier »
Elle permet également d'augmenter la biodiversité naturelle : soutien des processus écologiques nécessaires à la production durable de produits agricoles (résistance aux ravageurs et aux maladies)
Et créer de la valeur ajoutée : proposer des expériences à la ferme, faire découvrir le métier d'agriculteur, développer le tourisme à la ferme pour un retour à la simplicité, à la nature

L'exemple de la pistache :

Depuis 2019, la Ca84 accompagne l'association France PISTACHE et plus récemment le Syndicat des Producteurs de pistache pour le développement de la culture de la pistache.

En 2016, quelques agriculteurs du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Bouches-du-Rhône ont commencé à s'intéresser à la culture de la pistache comme espèce de diversification adaptée aux changements climatiques dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Cette espèce cultivée en Provence jusqu'au début du 20è siècle et disparue depuis, *Pistacia vera L.* semble répondre à différents enjeux agronomiques, économiques et environnementaux de l'agriculture provençale.

Les premières plantations démarrent en 2017 ; Aujourd'hui, ce sont près de 100 hectares de vergers qui ont été plantés dans la Région.

Un syndicat a été créé en 2021, France Pistache. Celui-ci porte à la reconnaissance un GIEE dédié à la culture de la Pistache dont l'objectif est l'acquisition et la mise en commun des connaissances, expériences et expérimentations sur la culture de la pistache dans les conditions de production Vauclusienne.

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse a accompagné la construction de cette nouvelle filière sur 2020 et 2021, grâce à l'aide financière du FEADER et de la Région Sud. C'est tout naturellement qu'elle anime à présent le GIEE dont les travaux permettront de mettre au point un itinéraire technique de la culture de la pistache adapté aux conditions locales.

Il s'agit désormais :

- de valider les préconisations sur le terrain, notamment via l'accompagnement technique, l'acquisition de références technico-économiques, de la communication (bulletins), et de l'expérimentation, pour permettre le développement efficient de cette culture.
- de travailler sur la structuration de la filière

Nombre de producteurs potentiel : 250
Nombre de membres du groupe GIEE: 11
Surfaces plantées **:** 100 hectares

Travaux sur l'amélioration de la performance économique des entreprises notamment en viticulture à travers des techniques d'augmentation de la productivité (travaux sur la non-taille, formation aux techniques de taille rase de précision, sélection de variétés plus productives, conservation de la diversité des variétés anciennes ainsi que du Grenache N)

Diversification via le développement de l'agritourisme
Le Vaucluse est une destination touristique importante.
L'agriculture avec ses produits et ses paysages est une des raisons de l'attractivité touristique.
Les agriculteurs développent des services complémentaires à leur activité agricole pour améliorer/diversifier les revenus (en complément de revenus agricoles) : hébergement/restauration à la ferme, apéritifs fermiers, proposent des activités (escape game), fermes découvertes…).
Une vingtaine d'exploitations labellisées BALF dans le Vaucluse proposent ces services.

Et sur la quarantaine de domaines viticoles labellisés BALF, la plupart proposent des animations oenotouristiques : circuits vignerons, dégustations et visite de cave, apéritifs…

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

Défi n°5 : Développer la consommation locale

Objectifs : Rendre l'accès à une alimentation saine au plus grand nombre en accompagnant les initiatives pour densifier la production locale, encourager les agriculteurs à être innovants, développer les circuits courts (500 exploitations (hors viticulture) étoffer le réseau BALF, l'association En Direct de nos fermes, renforcer la restauration collective en accord avec la loi égalim : une démarche qui s'avère rentable pour la collectivité (moins de gaspillage) !

- PAT : Plan alimentaire Territoriaux du département pour une alimentation durable avec des circuits courts de plus en plus performants. La Chambre d'agriculture accompagne les collectivités porteuses d'un Plan Alimentaire Territorial labellisé ou en projet. On en compte 4 sur le département : PAT du Parc du Luberon, PAT du Grand Avignon, PAT Social du Département, PAT du Parc du Ventoux.
  Dans le cadre de ces PAT sont abordées les questions de l'accessibilité aux produits locaux pour les particuliers mais aussi pour les restaurations collectives. Se posent aussi les questions de respect de l'environnement, de la résilience alimentaire, de l'optimisation des logistiques de proximité.

- Vente directe de l'agriculteur au consommateur en privilégiant la qualité et la proximité :
  Avec plus de 100 000ha de terres agricoles (dont près d'un tiers sont en AB) le Vaucluse propose une large gamme de fruits et légumes avec des produits phare la cerise, le raisin et en particulier l'AOC Muscat du Ventoux, mais aussi la pomme, la fraise de Carpentras, le Melon de Cavaillon etc …
  Sur le Vaucluse, on estime entre 400 et 500 exploitations (hors viticulture) qui commercialisent majoritairement en circuits courts de proximité : ce sont les pros de la vente directe soit sur les marchés, sur un point de vente collectif ou individuel.
  La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs sur la vente directe et les circuits courts avec des actions qui évoluent en fonction des demandes des collectivités et des consommateurs.

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

Ex : réseau BIENVENUE A LA FERME : 140 exploitations adhérentes (en augmentation chaque année + 15%)

- 93 avec un point de vente à la ferme (en augmentation)
- 4 Magasins de producteurs
- 37 domaines viticoles
- 12 Hébergements (gîtes et Chambre d'hôtes), 2 campings à la la ferme, 2 fermes-auberges, 1 ferme pédagogique et 3 fermes découvertes

Guide Vaucluse 2022 / www.bienvenue-a-la-ferme.com

- **Les marchés du Soir des producteurs** En 2022, 6 communes ont mis en place avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse un marché du Soir des Producteurs Bienvenue à la Ferme d'avril à Octobre, avec plus de 60 exploitations agricoles qui participent au total à plus de 300 soirs de marchés et rencontrent 50 000 clients chaque année, avec l'appui du Département du Vaucluse et de la Région Sud. En 2021 on estime à plus de 600 000€ les ventes générées par ces 6 marchés avec une gamme complète de fruits et légumes mais aussi du pays de nos paysans boulangers, des œufs du fromage et de la viande.
  Lundi à Avignon, Mardi à Châteauneuf de Gadagne, Mercredi à Pernes les Fontaines, Jeudi Cavaillon, Vendredi à Montfavet et le Mardi à Pertuis à partir de Mai.

- **Autres événements :** week-end Gastronomique Bienvenue à la Ferme. 30 agriculteurs sur l'édition 2021 à l'Eglise des Celestins d'Avignon / près de 12 000 personnes sur les 3 jours.

- **Distributeurs automatiques & les Drive fermiers**
  mise en place de Distributeurs automatiques collectifs qui permettent à des agriculteurs de proposer leurs produits aux habitants sur Avignon (avec l'appui de la ville d'Avignon et la communauté d'agglomération du Grand Avignon)
  Après 5 ans de fonctionnement, avec 22 agriculteurs concernés, une gamme de près de 300 références et des ventes de près de 500 000€ et toujours en progression, l'expérience est aujourd'hui une référence au niveau national.
  EN DIRECT DE NOS FERMES la Chambre d'agriculture a participé activement à la
  EN DIRECT DE NOS FERMES : 1er DRIVE FERMIER COLLECTIF Bienvenue à la Ferme du département avec un site web permettant la précommande pour une livraison DE PRODUITS FRAIS ET LOCAUX en points relais, dans les distributeurs mais aussi à domicile (avec une livraison par la Poste depuis 2021)
  Ce Drive fermier a permis de répondre à la demande importante des consommateurs pendant le confinement mais aussi a permis aux agriculteurs de vendre leurs productions quand les marchés de plein air étaient interdit, et quand les restaurations collectives étaient fermées.
  En Vaucluse on compte 2 drives fermiers Bienvenue à la Ferme gérés par des groupes d'agriculteurs / logistique adaptée à leur fonctionnement mais aussi aux consommateurs.
  https://endirectdenosfermes84.drive-fermier.fr/
  https://vergersbonpas84.drive-fermier.fr

- **Restaurations collectives** : approvisionnement pour les cantines en produits frais et de qualité, en bio, et ou issus d'exploitations avec certification environnementales (plus de 1000 agriculteurs en Vaucluse) et ou avec Signe officiel de qualité ou mentions valorisantes comme l'AOC Muscat du Ventoux ou les fromages de chèvres fermiers. (cf.loi Egalim)
  Avec le Département de Vaucluse et AGRILOCAL84, plateforme de mise en relation entre fournisseurs et acheteurs des restaurations collectives, la Chambre d'agriculture propose aux

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

agriculteurs de livrer directement les cantines en produits agricoles frais et locaux, en respectant les Marchés publics.
En 2021, on comptait 165 agriculteurs sur les 246 fournisseurs référencés sur Agrilocal84 et prêt à livrer les restaurations collectives près de chez eux.
La Chambre d'agriculture œuvre pour une mutualisation de l'offre qui permet aux agriculteurs de se regrouper pour proposer une gamme plus large et surtout mette en place des logistiques plus performantes.

Avec En direct de nos fermes cette mutualisation a fait ses preuves et aujourd'hui 2 autres groupes de producteurs envisagent de créer une plateforme de regroupement pour approvisionner les cantines.

- Projet d'une Maison des Agriculteurs du Vaucluse à Monteux : Projet d'espace de commercialisation en circuits courts pour un grand nombre d'agriculteurs sur une surface de vente aux particuliers approchant les 1000m2 et une plateforme d'approvisionnement des collectivités. Vitrine de la production Vauclusienne et du savoir-faire de ses agriculteurs. Lancement 2024
  A noter : une première conférence de presse aura lieu le 30 juin 2022 à Monteux

Renforcer l'agriculture sur le terrain de la grande distribution

Les achats des consommateurs en fruits et légumes se font à 80% dans la grande distribution et à moins de 20% en circuits courts.

La grande distribution étant le principal revendeur, les filières doivent se structurer pour « avoir plus de poids » face à la grande distribution et pouvoir vendre au juste prix pour pallier l'augmentation des charges. La Chambre d'agriculture se mobilise aux côtés des agriculteurs et des filières pour encourager les discussions et partenariats avec la grande et moyenne distribution en vue de réorganiser la mise en marché.

**La souveraineté alimentaire se définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables*

CONCLUSION

Il est nécessaire d'agir sur ces 5 défis pour garantir l'autonomie du territoire notamment avec des exploitations durables, à taille humaine, engagées dans la diversification.

Les consommateurs et notamment les locaux doivent être acteurs de leur territoire en privilégiant une consommation locale afin de contribuer à préserver le territoire et l'économie.

#agriculture84

@chambre.agriculture.vaucluse

Newsletter : s'abonner ici

CONTACT PRESSE
Camille Coulange
camille.coulange@vaucluse.chambagri.fr
06 07 49 59 95